



Transcription d'acte de mariage algerien

Par **Larbi**, le **18/03/2008** à **19:42**

Je me suis marie cet été en Algerie, j'ai la double nationalite .J'ai envoye mon dossier pour une transcription à Nantes en mois de décembre.On me l'a rendu car il manquait le jugement de divorce de mon premier mariage.J'ai renvoye dès le lendemain le dossier en entier mais à ce jour je n'ai reçu aucune réponse .Je voudrais savoir quels sont les délais pour ce genre de démarches.
Trés cordialement Votre.

Par **citoyenalpha**, le **19/03/2008** à **18:52**

Bonjour
avez vous obtenu le certificat de capacité à mariage?
Dans l'attente

Par **Larbi**, le **25/03/2008** à **15:25**

Bonjour,

Je n'ai pas reçu le CCM. Je ne suis pas passé par le consulat de France à Oran car je n'étais pas au courant de cette démarche. Je me suis marié à la mairie en Algérie et une fois de retour en France j'ai envoyé mon dossier de transcription à Nantes. On m'a dit que je pouvais passer directement par Nantes. J'ai envoyé un fax et mail à Nantes pour me renseigner sur mon dossier mais hélas sans réponse à ce jour. Je sais qu'ils ont reçu le dossier puisque l'accuse de réception m'est revenu. Maintenant, si vous pouvez me dire quels sont les délais pour le traitement de ce genre de dossier et est-ce que le fait de ne pas être passé par le consulat de France peut me causer des problèmes ou simplement le fait d'être divorcé.

avec tous mes remerciements.

Larbi.